

Décision

Générale

colonial

Décision n° 471 relative aux émoluments dus à Mme Durand (Marguerite).

n° 471

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 mai 1949

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro
31 mai 1949

VISAS

Le Gouverneur rie la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 4844 rendue applicable à la colonie par décret, du 18 juin 1884

Vule décret du 3 juillet 1897 fixant les conditions le voyage et de déplacement du personnel colonial

Vule contrat, en date du 30 juin 1947 engageant Mme Durand (Marguerite) en qualité de sténo-dactylographe,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Conformément aux dispositions de l'article 8, paragraphe 3e du contrat d'engagement, Mme Durand (Marguerite), sténdoriactylographe en service aux douanes, percevra avant son départ de la colonie une indemnité égale à deux mois de rémunération. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er mai 1949, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.